Mairie de Damprichard

n°2025 – 061

Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

Commune de DAMPRICHARD
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 18 novembre, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de novembre.

Membres en exercice : 16	Secrétaire de séance : Jacqueline DELAVELLE
Présents : 15	Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Damien SCHELL, Christine TREDANT
Absent(s) : 1	Nadège MOUGIN
Procuration(s) : 1	Nadège MOUGIN donne procuration à Jacqueline DELAVELLE
Ayant pris part au vote : 16	Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT

Délibération n°2025 – 061 :

Objet : Définition du loyer du local situé au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère

Le Maire rappelle que la municipalité a été sollicitée par Mesdames Clothilde Ravent, Carole Tirole, Florence Lambert et Mégane Franoux, infirmières, dans leur recherche d'un local pour un projet d'installation d'un cabinet de soins infirmiers à Damprichard. La commune a proposé le local situé au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère, vacant depuis le départ du service périscolaire et loisirs dans ses nouveaux locaux.

Le Maire présente le plan des locaux et explique que les infirmières ont besoin de deux salles et une portion de couloir pour une surface totale de 50 m². Compte tenu des loyers actuellement pratiqués par la commune, il propose de fixer le loyer à 350.00 € par mois. Le Maire précise que la salle du milieu, actuellement occupée par la paroisse, sera transférée au fond, avec un accès par l'arrière du bâtiment, afin de séparer les locaux et permettre la confidentialité des dossiers de soins infirmiers.

L'Assemblée a qualifié ce projet d'intérêt général pour la commune et s'est engagé à faciliter dans la mesure du possible le maintien de soins infirmiers sur le territoire. Le Maire propose donc de valider le loyer qui servira de base au futur bail de location de ce logement à compter du 1er janvier 2026 et d'exonérer le cabinet des premiers mois de loyer afin de contribuer à son équilibre financier sur les premiers mois d'activité.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- de fixer pour le local de 50 m² situé au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère un loyer mensuel de base de 350.00 € qui sera réévalué tous les ans sur la base des indices locatifs nationaux,
- de louer ce local à Mesdames Clothilde Ravent, Carole Tirole, Florence Lambert et Mégane Franoux pour l'installation d'un cabinet de soins infirmiers à compter du 1er janvier 2026,
- d'exonérer de loyer le cabinet de soins infirmiers afin de faciliter son équilibre financier pour 6 premiers mois d'activité, soit l'exonération des mensualités de janvier 2026, février 2026, mars 2026, avril 2026, mai 2026 et juin 2026,
- d'autoriser le Maire à signer le bail correspondant ainsi que tout document afférent.

Suffrages exprimés : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,
La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le 28/11/2025
ID : 025-212501936-20251127-2025_061-DE

MAIRIE DE DAMPRICHARD 25 (DOUBS)

Le Maire,
Anthony MERIQUE :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication.